

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 34

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 35/1742 :

Prise en charge de diverses prestations en matière de logistique pour les manifestations sportives

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FATIMA Sofa (par Madame Marie Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), PALIOD Marie Claude (par Madame ARAYE Hélène), TAN Willy (par Monsieur Jean François TEVANE), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Madame Béatrice SIGISMEAU), PAPY Anne Marie (par Madame Denise HOARAU), RAYMOND Edmée (par Madame Marie Line BRINDON), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphan DIJOUX).

ABSENTS :

MM. FERDE Thérèse, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, DAFFON Amédée Albert, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 25 octobre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2024.



Boîte de réception en préfecture
37, rue d'Alger 97400 SAINT-PIERRE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°35/1742 : Prise en charge de diverses prestations en matière de logistique pour les manifestations sportives.

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que la Ville a été destinataire de demandes d'organisation de différentes manifestations d'envergure se déroulant sur le territoire communal.

Porteur du projet	Intitulé de la manifestation	Date
Cals Sud	Diab' Athlétique	10 novembre 2024
Club Pétanque de la Saint-Pierroise	Grand Prix de la Pétanque de l'Océan Indien	22 au 24 novembre 2024
Service des sports	Zumba de Noël	11 décembre 2024
Saint-Pierre Basket Ball	Tournoi de Basket Beach	21 décembre 2024

Ces manifestations programmées en fin d'année nécessitent un accompagnement de la part de la ville notamment en terme de logistique.

Dans le cadre de la procédure interne, ces manifestations ont fait l'objet d'une validation et sont intégrées dans la programmation annuelle.

L'organisation d'évènements sportifs est un axe majeur de communication et de promotion pour la Ville de Saint-Pierre.

Considérant l'intérêt que représentent ces manifestations, qui contribuent grandement à la politique sportive menée par la Ville de Saint-Pierre, il est proposé en cas d'indisponibilité de la logistique interne à la collectivité, de prendre en charge si besoin, les diverses prestations nécessaires aux bons déroulements des actions (locations de transports, éclairage de site, chaises, tables, chapiteaux, podium, gradins, sanitaires) dans la limite du budget disponible.

Le financement de cette mesure est opéré sur les lignes budgétaires : Service 24 - Antenne Sport

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER, la prise en charge des diverses prestations pour les manifestations répertoriées ci-dessus.**
- **De l'AUTORISER lui ou l'un des adjoints délégués, dans leurs domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241021-35-1742-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024